



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SPPMO)

Au 01 août 2006

Augmentation	1,20%	1,20%	1,20%
Valeur du point	15,123 €	13,454 €	13,284 €

Fonctions	Coef.	1ère Cat.	2ème Cat.	3ème Cat.
Rédacteur en chef	185	2 797,76 €	2 488,99 €	2 457,54 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 419,68 €	2 152,64 €	2 125,44 €
Secrétaire général de rédaction	140	2 117,22 €	1 883,56 €	1 859,76 €
Rédacteur unique	133	2 011,36 €	1 789,38 €	1 766,77 €
Premier secrétaire de rédaction	133	2 011,36 €	1 789,38 €	1 766,77 €
Secrétaire de rédaction unique	133	2 011,36 €	1 789,38 €	1 766,77 €
Premier rédacteur graphiste	133	2 011,36 €	1 789,38 €	1 766,77 €
Chef de rubrique	133	2 011,36 €	1 789,38 €	1 766,77 €
Secrétaire de rédaction	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Rédacteur graphiste	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Rewriter	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Reporter	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Reporter dessinateur	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Reporter photographe	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Rédacteur spécialisé	110	1 663,53 €	1 479,94 €	1 461,24 €
Rédacteur	100	1 512,30 €	1 345,40 €	1 328,40 €
Stagiaires	97	1 466,93 €	1 305,04 €	1 288,55 €

(*) La durée du stage est d'un an pour ceux qui possèdent le diplôme de journaliste délivré par les écoles et centres de formation gérés par la profession.

1ère catégorie : périodique traitant indifféremment de tous sujets d'actualité, de grande information et de politique et visant l'ensemble du grand public.

2ème catégorie : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une spécialisation rédactionnelle dominante et permanente.

3ème catégorie : périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins étendu et particulièrement à des techniciens.

ATTENTION

Au 1er août 2006, un à-valoir de 1,2% est applicable sur les barèmes minima de salaires et de piges, sans clore pour autant le processus de négociation annuelle. Signature de la part du SNJ sous réserve des résultats des négociations de l'automne.

*Préalablement à l'augmentation indicielle, une revalorisation de la valeur du point est effectuée : 2ème Catégorie : majoration de 0,153 €
3ème Catégorie : majoration de 0,25 €*

Syndicat National des Journalistes

33 rue du Louvre 75002, www.snj.fr, e.mail : snj@snj.fr, Tél 01 42 36 84 23, Fax 01 45 08 80 33



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Périodiques (SPPMO)

Tarif des piges, *au 1er août 2006*

Echo		20,82 €
Chaque dessin accepté		78,41 €
Croquis	le 1er	50,42 €
	le 2è	38,03 €
	le 3è	21,39 €
Cabochoon, lettrine illustré, culs de lampe		30,75 €
le feuillet de 1500 signes (espaces compris)		49,52 €

Indemnité d'appareil photo 60,91 €